

## Thème : L'amiable c'est rentable !

**Date :** Mercredi 1er juillet 2026 de 13h30 à 16h30

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

**Objectifs :**

- Faire découvrir les différents modes amiables et leurs spécificités
- Intégrer les modes amiables dans leur pratique
- Aller plus loin et continuer à se former

**Méthodes mobilisées :**

### Programme :

#### 1. Que sont les MARD aujourd'hui ?

- Rapide panorama des MARD
- Leviers d'efficacité par rapport à la négociation/transaction classique et par rapport au contentieux

#### 2. En quoi les MARD permettent-ils à l'avocat de développer sa relation client ?

- Partage de pratiques et outils qui permettent à l'avocat d'accompagner différemment son client au bénéfice de leur relation.

#### 3. En quoi les MARD permettent-ils à l'avocat de développer son activité ?

- Les honoraires de l'avocat qui pratique les MARD
- L'avantage concurrentiel au regard des tendances du marché
- L'identité de l'avocat et son positionnement différenciant

### Moyens pédagogiques :

Alternance d'exposés méthodologiques, partages d'expériences et échanges interactifs, support remis en fin de formation

**Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenants

Christel Wilbois Lauzeral, Avocate conseil au sein de PME à temps partagé, Médiatrice Formatrice et Coach, Présidente de l'association d'avocats accompagnateurs en médiation Avomédiation fondée en 2014

Marion Boulfroy, Avocate en contentieux des affaires, Médiatrice et Formatrice, Membre du conseil d'administration de l'AFPDC

### Informations importantes :

- **Tarifs :**  
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation. Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.